

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

**SEANCE DU 3 FEVRIER 2023**

**DATE DE CONVOCATION** : 27 janvier 2023  
**NOMBRE DE CONSEILLERS ÉLUS** : 19  
**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 19  
**NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS** : 17  
**QUORUM DE L'ASSEMBLEE** : 10  
**NOMBRE DE VOTANTS** : 18

L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois de février, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : M. Jacques GENEVOIS, Maire ;  
M. Alain FAGAT, Mme Béatrice MECHIN, M. Julien RAVARY, Mme Sylvie MARGOTTIN, M. Dominique FAYOLA, adjoints ;  
Mme Charlotte GRIMAUULT, Mme Nathalie PICHARD, ~~Mme Emmanuelle ROUSSEAU~~, conseillères déléguées ;

Mme Ginette ALBERT, Mme Bernadette BEAUPÈRE, M. Frank BLACHÈRE, M. Gildas BURY, ~~Mme Virginie COUTAND~~, M. Camille JEANNEAU, M. Cédric LESAGE, M. Maxime OUVARD, M. Guy PERRET, Mme Annie PODEUR, conseillers.

**Absents** : Madame Virginie COUTAND

**Pouvoirs** : Madame Emmanuelle ROUSSEAU donne pouvoir à Madame Nathalie PICHARD

**Désignation du secrétaire de séance** : M. Camille JEANNEAU

**Assistait en outre à la réunion** : Mme Aude MIDY, secrétaire générale.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 9 janvier 2023** : le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**2023 – 02 – 001 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES : PRESENTATION FIL ARTISTIQUE PAYSAGER**

Monsieur le Maire accueille Madame Nelly DAVIAU, vice-présidente culture CCLLA, qui vient présenter au conseil municipal le projet de Fil artistique paysager.

Madame Nelly DAVIAU rappelle que la communauté de communes Loire Layon Aubance a lancé un appel à projet pour la création et l'implantation d'une œuvre artistique pérenne en mai 2022.

En 2019, la CCLLA a élaboré sa stratégie de développement touristique. L'un des axes de travail vise à développer « la promesse d'expériences ressourçantes dans des paysages d'exception » à travers la création de lieux et de moments pour de nouvelles expériences à vivre dans le paysage » et « la mise en place d'un fil artistique paysager sur tout le territoire ». Ce parcours sera également

l'occasion de créer un lien tangible entre les communes du territoire. Dans ce cadre, un comité technique composé d'artistes du territoire, d'élus et de techniciens tourisme et culture a été mis en place en 2020 afin de porter le projet de « fil artistique paysager ».

Ce fil artistique paysager a pour ambition de : - valoriser le territoire au travers de l'art et de la culture. - élargir l'attractivité touristique avec une nouvelle offre culturelle et touristique à destination des touristes et des angevins. - augmenter la durée de séjour et la fréquentation touristique sur le territoire.

Ce parcours vise plus particulièrement à proposer une balade autour de l'art traversant le territoire de la CCLLA, en emmenant le public sur différents sites paysagers du territoire. Les œuvres doivent permettre une lecture nouvelle du paysage dans lequel elles prennent place, soit à travers une œuvre à contempler, soit à travers un dispositif immersif. Ce parcours s'appuiera sur les circuits vélos régionaux et départementaux, tout particulièrement La Loire à Vélo (itinéraire européen) et la « boucle du vignoble » (boucle d'intérêt départemental et régional), permettant ainsi un cheminement de 87 km à travers le territoire. Les sites seront également accessibles en voiture.

Des lieux publics répartis sur l'ensemble du territoire ont été identifiés, sur lesquels des œuvres d'art, des aménagements ou dispositifs d'immersion dans le paysage seront installés progressivement, de manière pérenne. Dès 2023, une première œuvre pérenne sera installée sur le territoire ; puis 2 à 3 œuvres pérennes seront installées les années suivantes. Dans le cadre de ces installations, il est prévu que les communes, acteurs locaux, associations, écoles et habitants soient associés au projet, à travers des temps de médiation avec les artistes et un temps festif à l'occasion de l'inauguration de l'œuvre. Les habitants pourront être associés au processus de création, selon la nature du projet porté par les artistes. Les premières années, une programmation temporaire (expositions et/ou résidence de création autour d'une œuvre éphémère) pourra être organisée avec d'autres artistes ou une école d'art en complément de ces installations pérennes.

Pour l'implantation de la première œuvre pérenne, le site de La Possonnière a été choisi car symbolise la porte d'entrée du territoire en venant d'Angers. Le projet du collectif Lucie Lom a été retenu, l'œuvre sera implantée sur la place verte (le long de la Loire à Vélo au-delà de la Guinguette). L'inauguration est prévue pour le 23 juin prochain.

Monsieur Alain FAGAT fait remarquer que le premier emplacement prévu pour l'implantation de l'œuvre n'était pas viable (sur la jetée) car d'une part cela aurait engendré des coûts d'entretien conséquents, d'autre part cela aurait demandé des autorisations compliquées avec VNF.

Monsieur Maxime OUVREARD dit que la localisation sur la « plage verte » est plus adaptée, cela préserve l'image du port et invite à découvrir le chemin de la Loire à vélo.

Monsieur le Maire précise qu'une rencontre a eu lieu avec le Département 49 dans le cadre du circuit Loire à Vélo et qu'une mise en sécurité de la zone de la Grand Prée va être réalisée au moyen de la pose de deux chicanes permettant le seul passage des vélos.

Madame Nelly DAVIAU précise que le créateur a proposé un nom pour l'œuvre, mais que le COPIL va proposer peut-être d'autres possibilités, le conseil municipal pourra être amené à donner son avis.

Monsieur Francis LACOSTE pose la question de la propriété de l'image de l'œuvre. Madame Nelly DAVIAU explique que l'œuvre est propriété de la CCLLA, et donc de l'image.

Monsieur Cédric LESAGE demande s'il y aura des contraintes particulières ou des restrictions dans le périmètre de l'œuvre. Non pas de restrictions particulières à prévoir.

Madame Annie PODEUR s'interroge sur la sécurité. Madame Nelly DAVIAU explique qu'a priori il n'y a pas de crainte à avoir. Pour exemple le Voyage à Nantes n'a pas à déplorer de dégradations ou d'incidents.

Monsieur Julien RAVARY demande si une étude d'impact en termes de flux de visiteurs potentiels est faite. Difficile à évaluer, prise en considération des flux de la Loire à vélo et autres visiteurs. Mais il y aura des répercussions sur la fréquentation du lieu.

Monsieur le Maire précise que ce projet vient combler un manque, cela va permettre de redynamiser de parcours de la Loire à vélo (le tronçon La Possonnière-Chalonnès a été le premier en 1995).

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **PREND ACTE de cette présentation du Fil artistique paysager et de l'implantation de l'œuvre pérenne sur la commune.**

#### **2023 – 02 – 002 – AFFAIRES COMMUNALES : DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Virginie COUTAND a présenté sa démission de son mandat de conseillère municipale, par courrier enregistré le 13 janvier 2023 en mairie.

Aux termes de l'article L.2121-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « Les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au maire. Cette dernière est effective et définitive dès sa réception par le maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le département ».

Il précise aussi que Madame Sophie JOUTEAU, venant en première place dans la liste des remplaçants, n'a pas souhaité s'engager pour raisons personnelles et elle a présenté sa démission, par courrier enregistré le 31 janvier 2023 en mairie. Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.

Monsieur Francis LACOSTE remplaçant suivant Madame Sophie JOUTEAU est donc appelé pour remplacer Madame Virginie COUTAND.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **PREND ACTE de la démission de Madame Virginie COUTAND de son mandat de conseillère municipale,**
- **PREND ACTE de la démission de Madame Sophie JOUTEAU de sa place de remplaçante suivante sur la liste.**

#### **2023 – 02 – 003 – AFFAIRES COMMUNALES : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL ET MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL**

Suite à la démission de Madame Virginie COUTAND, conseillère municipale et de Madame Sophie JOUTEAU conseillère remplaçante, Monsieur Francis LACOSTE candidat remplaçant suivant de la liste, a été invité par courrier à siéger au conseil en date du 3 février 2023.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'installer Monsieur Francis LACOSTE en tant que conseiller municipal.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **PREND ACTE de l'installation de Monsieur Francis LACOSTE au sein du Conseil Municipal**
- **DIT que le nouveau tableau du Conseil Municipal sera transmis aux services préfectoraux**

#### **2023 – 02 – 004 – AFFAIRES COMMUNALES : REORGANISATION DES COMMISSIONS**

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil privé du 9 janvier, les délégations au sein des commissions municipales ont été rediscutées. Il propose alors de valider les changements proposés.

<b>DURABLEMENT :</b>
<p><b>Champs d'interventions transversaux :</b> groupe qui se réunit quelques fois par an et qui définit des comportements ou des objectifs (ex Charte espaces verts) en lien avec les autres commissions. Les membres du groupe de travail portent individuellement dans les autres commissions la volonté de durabilité. Groupe support sollicité par les commissions et/ou groupe qui s'auto-saisit des thèmes à travailler...</p> <p><b>Membres :</b> Ginette ALBERT, Camille JEANNEAU, Frank BLACHÈRE, Francis LACOSTE, Charlotte GRIMAUULT (référente auprès du bureau élargi)</p>
<b>DYNAMIQUE : Commission cadre de vie, aménagement</b>
<p><b>Pilotes :</b> Alain FAGAT et Dominique FAYOLA</p> <p><b>Champs d'interventions :</b> Aménagement, urbanisme, développement économique, agriculture, cadre de vie, service commun, patrimoine non bâti, réseaux, voirie, circulation, déplacements, prévention inondations, patrimoine bâti, espaces verts, plan désherbage, cimetière, gestion des déchets.</p> <p><b>Membres :</b> Maxime OUVRARD, Camille JEANNEAU, Frank BLACHÈRE, Francis LACOSTE, Gildas BURY, Guy PERRET, Annie PODEUR</p>
<b>CONVIVIALE : Communication, sport, culture, évènementiel</b>
<p><b>Pilotes :</b> Emmanuelle ROUSSEAU et Nathalie PICHARD</p> <p><b>Champs d'interventions :</b> Communication, éditions, site internet, page Facebook, affichages, Culture, équipements culturels, animation culturelle, sport, équipement sportifs, animation sportive, vie associative, évènementiel, gestion des salles</p> <p><b>Membres :</b> Charlotte GRIMAUULT, Béatrice MECHIN, Sylvie MARGOTTIN, Dominique FAYOLA</p>
<b>SOLIDAIRE : Social, solidarité, scolaire, enfance, jeunesse (ALAE)</b>
<p><b>Pilotes :</b> Sylvie MARGOTTIN et Béatrice MECHIN</p> <p><b>Champs d'interventions :</b> ALAE (Education, vie scolaire, périscolaire, extrascolaire, petite enfance, enfance, jeunesse, CME), animation sociale globale du territoire (CTG, CSI),</p> <p><b>Membres :</b> Bernadette BEAUPÈRE, Ginette ALBERT, Cédric LESAGE, Julien RAVARY, Charlotte GRIMAUULT</p>
<b>FINANCES :</b>

**Pilotes :** Julien RAVARY, Guy PERRET

**Membres :** Alain FAGAT, Dominique FAYOLA, Emmanuelle ROUSSEAU, Nathalie PICHARD, Charlotte GRIMAUULT, Béatrice MECHIN, Sylvie MARGOTTIN, Annie PODEUR, Cédric LESAGE

**Comité de rédaction du Posson**

**Pilote :** Emmanuelle ROUSSEAU

**Membres :** Julien RAVARY, Nathalie PICHARD, Francis LACOSTE, Frank BLACHÈRE, Maxime OUVRARD

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- VALIDE les commissions municipales telles qu'elles viennent d'être présentées.

**2023 – 02 – 005 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES : REORGANISATION DES REPRESENTANTS AUX ORGANISMES EXTERIEURS**

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil privé du 9 janvier, les délégations au sein des organismes extérieurs ont été rediscutées. Il propose alors de valider les changements proposés.

ORGANISMES EXTERIEURS	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Syndicat Intercommunal de la Région de Saint Georges sur Loire (SIRSG)	Béatrice MECHIN Sylvie MARGOTTIN référente CTG	Jacques GENEVOIS Ginette ALBERT
Conseil d'École	Sylvie MARGOTTIN <i>pour les deux écoles</i> Bernadette BEAUPÈRE <i>pour l'école maternelle</i> Cédric LESAGE <i>pour l'école élémentaire</i>	
Centre Social Intercommunal l'Atelier-CSI-	Béatrice MECHIN	Sylvie MARGOTTIN
EHPAD Les Ligériennes (La Possonnière, Savennières, Montjean-sur-Loire, Saint-Georges-sur-Loire)	Jacques GENEVOIS Julien RAVARY	Cédric LESAGE

COMMISSIONS CCLA	MEMBRES TITULAIRES 2	MEMBRE SUPPLEANT
Aménagement- Habitat (SCOT, ZAC, actions d'intérêts communautaires, aménagement numérique, PLUI/PLH, mobilité, habitat)	Camille JEANNEAU Guy PERRET	Francis LACOSTE Alain FAGAT PLH
Action sociale – Petite enfance (Accueil petite enfance, RAM, CEJ, CLIC, Convention Territoriale Globale)	Béatrice MECHIN Sylvie MARGOTTIN	Ginette ALBERT

Voirie – Assainissement = Infrastructure (Programme voirie, fonctionnement/investissement, assainissement collectif et non collectif)	Dominique FAYOLA Maxime OUVRARD	Gildas BURY
Animation (culture, tourisme)	Nathalie PICHARD Bernadette BEAUPÈRE	Charlotte GRIMAUULT
Développement (économie)	Emmanuelle ROUSSEAU Frank BLACHÈRE	Sylvie MARGOTTIN
Environnement développement durable GEMAPI	Alain FAGAT Ginette ALBERT	Frank BLACHÈRE
Finances	Jacques GENEVOIS Julien RAVARY	
CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)	Julien RAVARY Guy PERRET	

COMMISSIONS	MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLÉANT
Mission locale	Emmanuelle ROUSSEAU	
3Rd'Anjou (déchets)	Cédric LESAGE	
Villages en Scène	Jacques GENEVOIS	
SMBVAR (Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme)		Jacques GENEVOIS

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- VALIDE les délégations au sein des organismes extérieurs tels qu'elles viennent d'être présentées.

#### 2023 – 02 – 006 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES : CCLLA MODIFICATION DES STATUTS : RESTITUTION DE LA COMPETENCE SALLES DE SPORTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 16 décembre 2021, le conseil communautaire avait acté le retour des équipements sportifs communautaires, hors piscine, aux communes au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et saisi la CLECT (*commission locale d'évaluation de charges transférées*) pour procéder à une évaluation préalable des transferts de charge générés par cette restitution.

C'est en effet à l'occasion de la relecture du Projet de territoire, que les communes ont fait part de difficultés de gestion occasionnées par les options retenues lors de l'harmonisation des compétences nécessitée par la fusion :

- o Les équipements sont gérés par la CCLLA mais la vie associative sportive est assumée par les communes ;
- o Les relations avec les associations sont rendues complexes du fait du partage des différentes aires sportives sur un même site (salles, terrains de foot, ...) ;
- o La planification des activités est difficile car les plannings des équipements sportifs communaux et intercommunaux ne sont pas sur les mêmes applications ;
- o Les réflexions un projet sportif communal ou inter-communal global complexifiées par la répartition issue de l'harmonisation ;

- Les équipements, pourtant intercommunaux, profitent essentiellement aux associations sportives communales ;
- L'organisation de la répartition de la compétence entre les communes et la CCLLA est difficile à expliquer.

La commission sport a travaillé pendant toute l'année 2022 pour identifier les charges et conditions de restitution.

Ce travail a tenu compte des conditions de l'harmonisation des compétences réalisés en 2019, qui a, pour mémoire, conduit aux restitutions suivantes :

- les salles de sports des Garennes-sur-Loire ;
- tous les terrains de football ainsi que leurs annexes, les clubs house et les vestiaires ;
- la piscine et le local vélo, la salle de sports de Brissac Loire Aubance située sur la commune déléguée de St Rémy-la-Varenne ;
- la salle de sports G. Rabineau à St Melaine ;
- la salle de sport de Terranjou (commune déléguée de Chavagnes-les-Eaux) ;
- les terrains de basket et de tennis de Brissac Loire Aubance ;
- la salle de tennis (commune déléguée de Faye d'Anjou), les terrains de tennis (commune déléguée de Thouarcé) à Bellevigne-en-Layon ;
- les terrains de tennis extérieurs (commune déléguée de St Jean des Mauvrets) aux Garennes-sur-Loire ;
- la salle de tennis de Beaulieu-sur-Layon ;
- les subventions aux clubs sportifs ;
- les transports scolaires vers les équipements sportifs (hors les déplacements scolaires vers les piscines dans le cadre de l'apprentissage scolaire de la natation.

La compétence Sport étant une compétence facultative, il est possible de la restituer aux communes.

Les différents travaux évoqués ci-dessus conduisent à proposer, en application de la décision du conseil communautaire du 16 décembre 2021, que les équipements suivants font l'objet d'une restitution :

- les salles Calonna et Saint Exupéry de Chalonnes-sur-Loire
- les salles de L'Europe et Anjou 2000 de Saint-Georges-sur-Loire
- le complexe du Marin, les salles de l'Aubance, Val'Aubance et de l'Evière de Brissac Loire Aubance
- les salles du Layon et des Fontaines de Bellevigne-en-Layon.

La communauté de communes conservera uniquement :

- les études sur l'offre de piscine, y compris en coopération avec les territoires et collectivités extérieures à la Communauté de communes
- le soutien à l'apprentissage de la natation scolaire (transports et entrées dans les piscines)
- le soutien aux athlètes et collectifs amateurs participant à de compétitions nationales ou internationales ainsi que le soutien aux manifestations sportives fédérales et amateurs d'envergure régionales a minima

De plus, la communauté de communes s'engage, même au-delà du 1<sup>er</sup> janvier prochain, date retenue du transfert des équipements susvisés, à accompagner ce transfert par les actions suivantes :

<b>Brissac Loire Aubance</b>	<b>coûts de transfert du logiciel Booky (gestion des accès)</b>	
	Complexe du Marin	Transfert de l'agent intégralement dédié, avec le véhicule de service (prise en charge du CET par la CCLLA et du coût de renouvellement de l'habilitation électrique de cet agent)

	Evière	Fonds de concours de la communauté de communes (base de calcul : travaux d'installation du chauffage de la salle engagés par la CCLLA mais non réalisés), pour environ 200 K€ (actualisation des devis en cours).
	Salle de Saint-Rémy-la-Varenne	Apurement du contentieux en cours et financement par la communauté de communes des travaux de remise en état telle que préconisés par les expertises en cours, dans le cadre de l'indemnisation pour tout ou partie des charges par l'assurance Dommage/ouvrage.
<b>Bellevigne-en-Layon</b>	coûts de transfert du logiciel Booky (gestion des accès)	
	Salle du Layon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprise de la toiture végétalisée</li> <li>- Gestion des infiltrations d'eau au niveau des vestiaires : réfection du merlon, repose film géotextile, réfection des joints, vérification électrique, rénovation peinture</li> </ul>

**Cette restitution se traduit par une modification de l'item 23 des statuts de la communauté de communes : « 23- La construction, l'entretien et la gestion de la piscine du Layon (Thouarcé) »**

VU la délibération DELCC-2022-12-194- Vie institutionnelle – Modification statutaire – Restitution de la compétence sport du 15 décembre 2022,

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **VALIDE la modification des statuts de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance comme suit :**

✓ **Au titre des compétences facultatives :**

▪ **En matière de sport :**

« 23- La construction, l'entretien et la gestion de la piscine du Layon (Thouarcé) »

**En lieu et place de :**

« 23 - La construction, l'entretien et la gestion des équipements sportifs suivants :

- A Bellevigne-en-Layon :
  - La piscine du Layon (Thouarcé)
  - La salle des Fontaines (Thouarcé)
  - La salle du Layon (Faye d'Anjou)
- A Saint Georges-sur-Loire :
  - La salle de l'Europe,
  - La salle de l'Anjou 2000,
- A Chalonnes-sur-Loire :
  - La salle St Exupéry,
  - La salle de Calonna comprenant les salles sur les deux niveaux, étant précisé que sont exclus tous les autres équipements du complexe,
- A Brissac Loire Aubance :

- Les salles du complexe sportif du Marin (Brissac-Quincé), étant précisé que sont exclus les plateaux sportifs extérieurs, les terrains de hand-basket-tennis, les terrains de football, les vestiaires foot et le club house,
- La salle de sport de l'Evière (Saint saturnin-sur-Loire),
- La salle Val Aubance (Vauchrézien),
- La salle de l'Aubance (salles et annexes) (Brissac-Quincé) jusqu'à réalisation des travaux de la salle de L'Evière,
- La piscine (Brissac-Quincé) pour la seule réalisation des travaux de remise en état (chauffage, étanchéité des goulottes et éventuellement pompes) nécessaires à son ouverture en juin 2019,
- La salle de sport de St Rémy la Varenne pour les seuls travaux de reprise liés au sinistre constaté en 2018,
- Aux Garennes-sur-Loire :
  - La salle de la Limousine (St Jean des mauvrets) pour les seuls travaux de remise en état liés au sinistre constaté par expert en 2018 sur le sol,

- ACCOMPAGNE le transfert des équipements des mesures suivantes :

<b>Brissac Loire Aubance</b>	<b>coûts de transfert du logiciel Booky (gestion des accès)</b>	
	Complexe du Marin	Transfert de l'agent intégralement dédié, avec le véhicule de fonction (prise en charge du CET par la CCLLA)
	Evière	Fonds de concours de la communauté de communes pour les travaux de reprise du chauffage de la salle engagés par la CCLLA mais non réalisés, pour environ 200 K€ (selon l'actualisation des devis en cours).
	Salle de Saint-Rémy-la-Varenne	Apurement du contentieux en cours et financement par la communauté de communes des travaux de remise en état telle que préconisés par les expertises en cours et dans le cadre de l'indemnisation pour tout ou partie des charges par l'assurance Dommage/ouvrage.
<b>Bellevigne-en-Layon</b>	<b>coûts de transfert du logiciel Booky (gestion des accès)</b>	
	Salle du Layon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprise de la toiture végétalisée</li> <li>- Gestion des infiltrations d'eau au niveau des vestiaires : réfection du merlon, repose film géotextile, réfection des joints, vérification électrique, rénovation peinture (30/11/2022)</li> </ul>

## **2023 – 02 – 007 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES : CONVENTION 3RD ANJOU**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cédric LESAGE.

En 2022 nous avons été sollicités pour prendre un arrêté approuvant le règlement de service des déchets applicable sur le territoire des 3RD'Anjou.

Par suite des décisions de l'assemblée syndicale ces derniers mois pour l'harmonisation des pratiques de collecte, ce règlement a nécessité une actualisation pour une application au 1er janvier 2023.

Il est à présent nécessaire de reprendre un arrêté pour l'application de ce nouveau règlement.

La volonté d'aboutir à des modalités de collecte uniformes sur le syndicat est affirmée par le comité et nous serons donc sollicités pour une nouvelle actualisation au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Nous aurons d'ici là plus de détail.

(Cf convention en annexe)

Monsieur Alain FAGAT alerte sur le dimensionnement des camions de ramassage dans le prochain marché, car dans nos communes cela pose problème pour circuler dans les petites rues.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **VALIDE l'actualisation du règlement de service des déchets applicable sur le territoire des 3RD'Anjou telle qu'elle lui a été présentée.**

#### **2023 – 02 – 008 – AFFAIRES COMMUNALES : SUIVI DES DOSSIERS COMMUNAUX ET DES PROJETS**

##### **Point Cœur de village :**

Monsieur le Maire explique qu'une annonce est parue auprès du conseil de l'ordre des dentistes pour proposer le cabinet dentaire en rez-de-jardin de la maison médicale.

Une réunion est prévue en mairie le 10 février avec le cabinet Résonance UP et le SIEMML sur les implantations de l'éclairage public. Nous ferons aussi le point sur les coûts avec Résonance UP pour effectuer des ajustements financiers.

Le permis d'aménager du lotissement a été validé.

Le dossier de demande de subvention DETR pour la phase 2, a été déposé à la Préfecture.

Maine-et-Loire-Habitat va prochainement installer un panneau commercial.

Un diagnostic amiante a été réalisé sur le débord de toiture de la supérette en vue du raccordement futur à la maison médicale. Les propriétaires du Sitis vont prochainement rencontrer l'architecte de la maison médicale afin de reprendre la façade du magasin en harmonie avec le futur bâtiment.

Une réunion était organisée par Maine-et-Loire-Habitat avec les professionnels de santé jeudi dernier afin d'affiner les répartitions de surfaces et les coûts. Il en ressort que 5 m<sup>2</sup> sont en trop et sont non affectés. La question se pose de l'aménagement cabinet dentaire en l'absence de praticien identifié actuellement, afin de prévoir les implantations de réseaux, évacuations etc... nous avons sollicité l'aide du conseil de l'ordre des dentistes.

##### **Salle multi-activités :**

Monsieur Alain FAGAT informe que les travaux ont bien commencé. Nous rencontrons un point de blocage car le collecteur du pluvial est en amiante et nous devons effectuer un dévoiement

de l'alimentation électrique du restaurant scolaire et de la maternelle. Madame Charlotte GRIMAUULT précise qu'une rencontre en visio a eu lieu pour finaliser la convention 1000 dojos avec le représentant de la fédération, le club et les élus.

Local CCAS :

Les travaux ont commencé. L'accueil de la banque alimentaire se fera dans le local du portage de repas pour 3 dates.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **PREND ACTE de ces informations**

2023 – 02 – 009 – SIEML : ADHESION MISSION CONSEIL EN ENERGIE

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Dominique FAYOLA qui explique que le SIEML propose une mission de conseil en énergie, pour une cotisation annuelle de 1244.50 €/an, par une convention de 3 ans.

Dispositifs mis en place par le SIEML pour nous accompagner :

- Aides à la gestion énergétique  
Service de conseil en énergie
- Aides à la décision Audits énergétiques  
Etudes de faisabilité  
Autres études
- Aides à l'investissement  
BEE 2030

- ✓ Un agent mutualisé entre plusieurs collectivités
- ✓ Un conseiller sur toutes les questions relatives à l'énergie
- ✓ Conventonnement sur trois ans – 50c€/hab/an (en fonction TCCFE)  
**La Possonnière : 2 489 hab soit 1 244,50 €/an**



#### Analyse des consommations

- Analyse des factures d'énergie (Bâtiments, Eclairage, Véhicules)
- Réalisation d'un bilan énergétique annuel pour :
  - Suivre l'évolution des consommations et des dépenses énergétiques
  - Proposer un programme d'actions
- **Smiléconso : outil de suivi des consommations communales**



#### Analyse des bâtiments

- Visite technique des bâtiments
- Pose d'instruments de mesure
- Rapport d'analyse avec proposition d'actions
- Opportunités photovoltaïques



#### Accompagnement de projets

- Pilotage des audits énergétiques
- Aide à la définition d'un programme de travaux
- Accompagnement à la rédaction de cahier des charges
- Accompagnement pour le montage des dossiers de subvention
- Suivi en phase avant-projet

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **VALIDE** l'adhésion à la mission conseil en énergie auprès SIÉML
- **MANDATE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### 2023 – 02 – 010 – FINANCES : COMPTE FINANCIER UNIQUE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien RAVARY adjoint aux finances qui explique que suite au passage à la M57, et selon l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 susvisé, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales, des groupements ou des services d'incendie et de secours volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2021. Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **VALIDE** la demande de mise en œuvre d'un compte financier unique auprès du centre de gestion comptable couronne d'Angers,

- **MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

#### **2023 – 02 – 011 – ECOLES : PARTICIPATION ELEVE SCOLARISE A CHALONNES-SUR-LOIRE CLASSE ULIS**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Margottin adjointe chargée des affaires scolaires au sujet d'un élève habitant la commune est scolarisé en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à Chalonnnes-sur-Loire, qui explique au conseil municipal que nous devons voter le montant de notre participation aux frais de scolarité.

L'inscription des enfants en classe Ulis n'est pas soumise à l'approbation des maires des communes d'accueil ni de celles de résidence de l'élève. Elle est décidée par l'inspection académique en fonction des notifications prises par la commission des droits de l'autonomie.

La participation financière des communes de résidence des élèves d'Ulis aux frais de scolarité dans la commune d'accueil dépend de l'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, modifié par les lois n° 86-29 du 9 janvier 1986 et n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.

La loi préconise que les communes concernées fixent d'un commun accord le montant de cette participation et qu'elles disposent pour cela de toute liberté en la matière. Ce n'est qu'en cas de désaccord que le représentant de l'État est appelé à établir ce montant.

Les éléments à prendre en compte pour le calcul de la contribution versée par la commune de résidence de l'élève à celle d'accueil figurent dans le texte même de la loi. Il s'agit, ainsi que l'indique le troisième alinéa de l'article 23, des ressources de la commune de résidence, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève.

La délibération de Chalonnnes-sur-Loire N°2022-88 du 13 juin 2022 a fixé la participation des communes d'origine des élèves extérieurs à :

- 1919 € pour les élèves de classe maternelle
- 349 € pour les élèves de classes élémentaires, dont ceux accueillis en ULIS.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **ACCEPTÉ le versement d'une participation annuelle pour un enfant domicilié à La Possonnière, scolarisé à l'école publique élémentaire en classe Ulis de Chalonnnes-sur-Loire,**
- **DIT que le montant pour l'année 2022-2023 est de 349 € pour un enfant scolarisé en élémentaire dont ceux accueillis en ULIS, à l'école publique de Chalonnnes-sur-Loire,**
- **MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

#### **2023 – 02 – 012 – MAISON MEDICALE : CONVENTION STATIONNEMENT MLH**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de construction, de la maison médicale par Maine-et-Loire Habitat, un complément au niveau de la convention d'utilisation de places de parking publiques est nécessaire.

Ainsi, en plus des 3 places PMR déjà identifiées dans la délibération 2022-079 du 9 décembre 2022, il convient de définir des places de stationnement qui seraient dédiées à la patientèle/clientèle des locaux :

- Maison de santé : 10 places
- Salon de coiffure : 2 places
- Pharmacie : 3 places
- Cabinet dentaire : 2 places

Le cabinet Résonance UP a proposé de positionner ces places comme suit :



Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- VALIDE le positionnement et le nombre des places tel qu'énoncé ci-dessus,
- ACCEPTE le principe de signer une convention avec Maine-et-Loire Habitat pour chaque entité nommée, à savoir : la pharmacie, le salon de coiffure, la maison médicale et le cabinet dentaire,
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2023 – 02 – 013 – GROUPES DE TRAVAIL : DEVENIR DE LA BARRE SUD – EVOLUTION DU COMPLEXE SPORTIF - DEVENIR DE LA GARE SNCF**

**Site de la barre sud de l'ancienne école élémentaire :**

**Pilote :** Béatrice MECHIN

**Membres :** Bernadette BEAUPERE, Camille Jeanneau, Alain FAGAT, Ginette ALBERT.

Le périmètre comprend le bâtiment, la cour, le parking. Parmi les sujets à prendre en compte, la problématique des jeunes seniors est à étudier. Une rencontre a eu lieu avec des élus (Alain FAGAT, Béatrice MECHIN, Jacques GENEVOIS) ce lundi 30 janvier et Madame Vanessa Chapeau de l'association Habit'âge qui a mis en place des sites d'habitats partagés. L'association propose de mettre en place des ateliers pour partager avec les seniors entre 75 et 90 ans pour recenser leurs attentes. Le premier atelier aura lieu le 23 mars, il pourra accueillir 15 personnes (1 personne par foyer) pour définir les besoins des habitants.

### **Evolution du complexe sportif :**

**Pilote :** Charlotte GRIMAULT

**Membres :** Julien RAVARY, Gildas BURY, Maxime OUVRARD, Cédric LESAGE.

Le constat est fait que les équipements sont vieillissants, quel avenir propose-t-on pour ces sites ? En 2027 il est prévu de refaire un terrain de tennis, nous avons la demande du foot pour un meilleur entretien du terrain B, la salle des fêtes des Vaureitres se dégrade (fuite d'eau du toit, chauffage inefficace...), la salle de convivialité du basket est humide, les vestiaires du foyer sportif du foot sont vétustes... Les vestiaires du basket et les sanitaires communs salle de sports salle des fêtes ont été réhabilités en 2008, mais pour l'ensemble, ce sont les bâtiments les plus anciens.

### **Gare SNCF :**

**Pilote :** Emmanuelle ROUSSEAU

**Membres :** Annie PODEUR, Francis LACOSTE, Nathalie PICHARD, Sylvie MARGOTTIN, Frank BLACHERE, Jacques GENEVOIS.

Il s'agit d'appréhender le devenir du bâtiment mais aussi de considérer le périmètre de la gare (stationnements etc...). Le projet d'implantation d'une MAM avance, il est porté par 4 assistantes maternelles, qui ont rencontré la SNCF et les services de la PMI. Jacques Genevois rencontre un collectif vendredi prochain, composé de 6 professionnelles indépendantes, de l'action artistique, sociale et pédagogique, habitantes de Savennières et de Rochefort sur Loire.

Remarque : les groupes sont ouverts, il est possible de solliciter d'autres personnes de la population.

## **2023 – 02 – 014 – SUIVI DU TRAVAIL DES COMMISSIONS : DYNAMIQUE, SOLIDAIRE, CONVIVIALE**

### **Dynamique :**

Monsieur Alain FAGAT fait un compte rendu commission **Environnement /GEMAPI\* de la CCLLA.**

Mise en place d'un **atlas de la biodiversité intercommunale** qui a été confié au CPIE\*\* des Mauges, avec le lancement d'une étude d'une durée de 3 ans.

Objectifs :

- Amélioration des connaissances
- Partage des savoirs
- Intégrer les enjeux dans les projets (futurs PLUI\*\*\*).

Au regard des réactions de la commission il est demandé une attention particulière pour compiler les différentes études ou portés à connaissance déjà existants.

Le coût prévisionnel de l'étude est de 250 000€ et il sera financé à 80% par L'OFB\*\*\*\*.

\* GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

\*\* CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

\*\*\* PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

\*\*\*\* OFB : Office Français de la Biodiversité

**Fresque du climat** : Il reste de la place dans les ateliers = Tous les membres du conseil sont invités à s'inscrire.

Une Charte pour des projets d'énergie renouvelable est en projet.

Chaque commune recevra une carte des sites potentiellement favorable à l'installation des parcs éolien.

Un travail sera mené pour évaluer les surfaces favorables à l'installation de panneaux photovoltaïques.

GEMAPI : Pour rappel principe de la taxe est voté, reste à la communauté de communes à voter le taux (valeur locative).

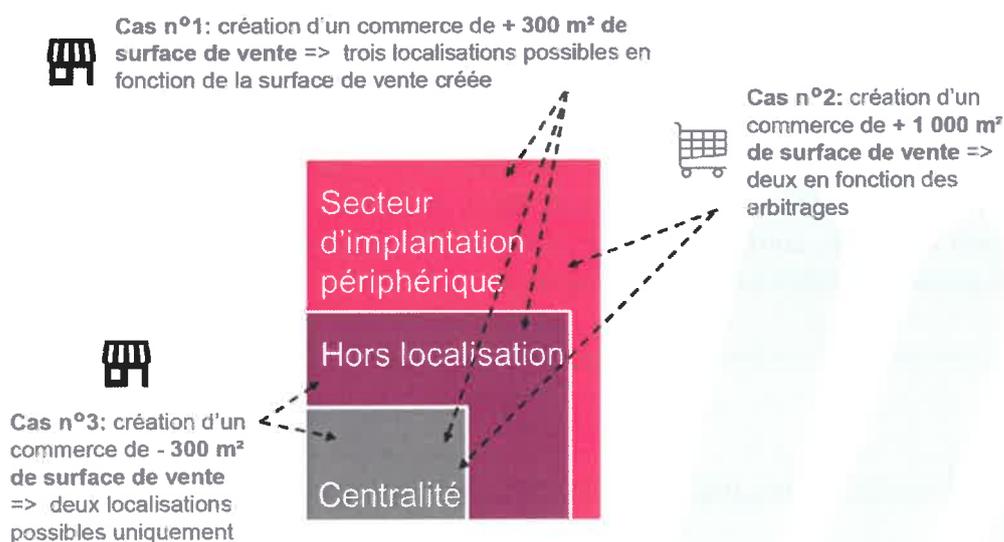
SMBVAR\* : syndicat en charge de la partie GEMA\*\* la question se pose sur un élargissement de ses compétences donc plus dépenses de personnels.

\* SMBVAR : Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et le Romme

\*\* GEMA : GEstion des Milieux Aquatiques

Monsieur Guy PERRET fait un compte-rendu de la Commission **Aménagement de la CCLLA** :

## ► Aménagement : projet DAACL du SCOT



\*DAACL : Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique

\*SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

## 2. Proposition d'une méthode de hiérarchisation des liaisons afin d'aboutir à une priorisation

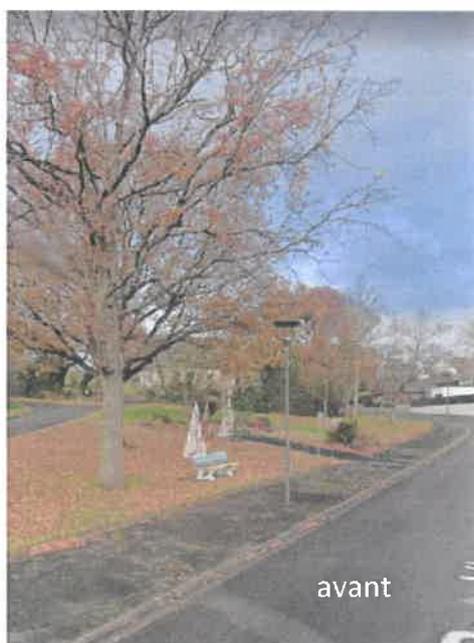


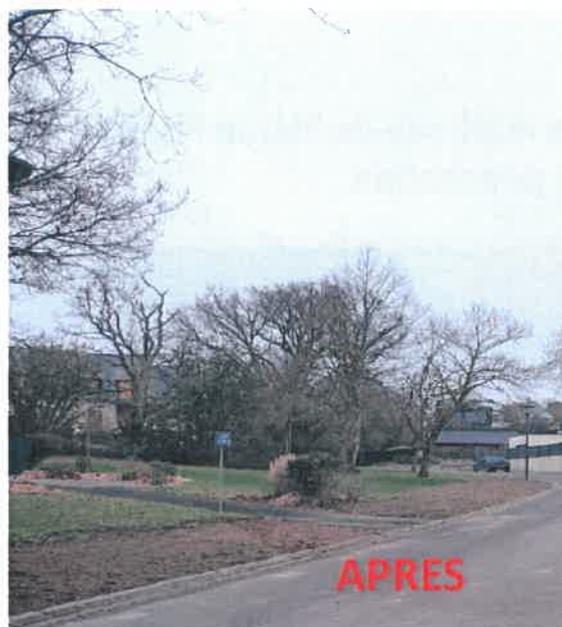
### Analyse Technique

Liaison	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	Rochefort : Savennières	Denee : Murs-Engne	Moze : Murs-Engne	Erissac : Murs-Engne Les Ponts-de-Cé	Saint-Remy : la Varenne Saint-Mathurin	Champocé : Saint-Germain Actiparc	Chalennes : Saint-Georges	Saint-Georges : La Possonnière	Chalennes : Chaudfonds	Saint-Lambert : Beaulieu Actiparc	Thouarce : Rablay Beaulieu Actiparc
Coût	610 k€	300 k€	760 k€	680 k€	40 k€	490 k€	2 M€	760 k€	300 k€	960 k€	160 k€
Potentiels cyclables	Orange	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert	Vert	Orange	Orange	Vert
Délais études environnementales	Orange 3 mois	Vert	Vert	Orange 2 mois	Vert	Orange 3 mois	Rouge 12 mois	Vert	Orange 3 mois	Orange 3 mois	Orange 2 mois
Faisabilité technique	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert	Vert	Rouge	Rouge	Vert	Orange	Vert
Priorisation des liaisons	Orange	Vert	Orange	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Orange	Orange	Vert
Continuités cyclables ?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?

Remarque : Priorisation des différentes pistes cyclables, la liaison Saint-Georges - La Possonnière n'est pas placée en priorité.

Monsieur Dominique FAYOLA fait part des travaux réalisés rue Victor Hugo.





**Solidaire :** Madame Sylvie MARGOTTIN informe des sujets abordés en commission.

Pour ce qui concerne la restauration scolaire une commission menus interne a été remise en place suite au désengagement d'Océane de restauration qui propose uniquement des rendez-vous en visio, qui ne sont pas satisfaisants. Les modifications restent mineures car les changements ne sont plus possibles.

Un document d'enquête d'évaluation sur les services ALAE est en cours d'élaboration et il sera transmis aux parents par voie électronique prochainement.

La convention pluriannuelle d'objectif est en cours d'élaboration avec la FOL49 et sera signée prochainement pour les 3 ans à venir.

Lors du dernier Comité de pilotage de l'ALAE seulement 2 parents présents (deux autres ont eu un empêchement de dernière minute), ce qui réduit les échanges et l'intérêt de cette instance.

Les 6 Ambassadeurs des Goganes ont eu 2 rencontres depuis leur installation. La première a permis de faire connaissance, et comme c'était en même temps que la réunion les anciens à la mairie, cela a permis un moment d'échange. La salle du 2<sup>ème</sup> étage a été investie par le groupe, cela permet d'afficher et de laisser des documents. La seconde rencontre a permis de recenser les projets en lien avec leurs réflexions dans le cadre de de l'E3D à l'école : ils souhaitent repérer un lieu sur la commune, à améliorer et mettre en avant, un espace public naturel, et tout ce qui tourne autour de l'environnement. Les ambassadeurs vont faire le lien avec le conseil des éco-délégués. Ils ont aussi participé à la commémoration du 11 novembre, à la Sainte Barbe des pompiers, aux vœux de la collectivité. Les enfants sont très motivés et fiers de ce qu'il font.

Pour information, une réunion bilan de l'E3D des Goganes aura lieu salle le 28 février à 18h et sera suivi du conseil d'école.

Une rencontre pour le projet MAM des anciens locaux de la Poste a eu lieu avec les 4 porteuses du projet (3 de la commune et 1 de l'extérieur) avec une professionnelle qui les accompagne pour l'élaboration de leur projet. Une visite avec le médecin de la PMI aura lieu courant mars. Les assistantes maternelles sont motivées.

**SIRSG :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier a été mis en place un nouveau financement de la CAF qui remplace le CEJ. Il s'agit du Bonus territoire, avec lequel la CAF versera directement les aides aux prestataires. Pour nous il s'agit de la FOL49 qui percevra directement les aides, nous ne les percevront donc plus. Dans ce nouveau cadre, il nous a fallu nous prononcer sur la **compétence jeunesse**. Au regard du

faible nombre d'enfants fréquentant le Centre social l'Atelier de Saint-Georges le choix a été fait de ne plus financer plus la jeunesse. La question va se poser alors d'avoir un tarif pour les communes extérieures pour les animations jeunesse. Attention il n'y aura pas de changement sur le centre de loisirs les mercredis et vacances.

**Conviviale** : prochaine réunion mardi 8 février, sur les animations estivales, la programmation avec les associations, l'ouverture des jardins et le parcours historique. Une réunion est prévue le samedi 4 mars de 10h-11h pour la rencontre des associations et à 11 h pour les propriétaires de jardins volontaires pour accueillir une animation musicale.

**Durable** : la charte des pieds de murs sera présentée au prochain conseil de mars.

## **QUESTIONS DIVERSES** :

### Décision du Maire sur délégation du Conseil Municipal

M. le Maire rend compte des délégations qui lui ont été confiées dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu la délibération n°2020-032 en date du 28 mai 2020 lui notifiant ses délégations par le conseil municipal.

Droit de préemption concernant les biens suivants :

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a renoncé au droit de préemption de la commune pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner au motif que ces biens ne représentent pas d'intérêt pour la collectivité :

- 15 rue Saint Jacques, Réf. Cadastrales : D 564, Superficie 165m<sup>2</sup> bâti
- 32 route de L'Alleud, Roche de Line Ouest, Réf. Cadastrales : D 1331, D 1333, Superficie 1200m<sup>2</sup> non bâti
- 12 rue de la Hutte, Réf. Cadastrales E 587, Superficie 285m<sup>2</sup> non bâti
- 28 rue de la Mairie, Roche de Line Est, Réf. Cadastrales : D 2024, Superficie 6197m<sup>2</sup> non bâti

Monsieur le Maire fait part du décès de Madame Sylvie RUIZ dimanche dernier, elle était en contrat à durée déterminée depuis début décembre dernier sur un poste de ménage au Ponton et d'accueil périscolaire du soir. La sépulture a lieu demain matin à Béhuard, la commune a transmis ses condoléances à la famille et prévu un bouquet.

Monsieur le Maire informe de la fin du RPI avec Savennières faute d'effectif suffisant. Le regroupement se fera sur La Possonnière, il y aura 3 classes de la petite section au CM2. Pour nous se posera la question de mettre en place un tarif extérieur pour la restauration scolaire pour les enfants hors commune.

L'inauguration du vestiaires des pompiers aura lieu en mars

### Tour de table :

Cédric LESAGE fait remarquer qu'il y a toujours eu des enfants des communes extérieures à l'école Saint-René. Comment refacturer les services en cohérence ? Monsieur le Maire explique qu'il y avait un équilibre dans le cadre du RPI dans la mesure où les enfants de La Possonnière prenaient leur repas à Savennières, pour ce qui est des autres communes leur nombre restait marginal c'est pourquoi il n'y a pas eu de tarif spécial mis en place jusqu'à maintenant. Aussi, pour précision, les

enfants hors commune ne sont pas pris en compte pour le calcul de la subvention dans le cadre de la convention.

Julien RAVARY confirme qu'il sera nécessaire de remettre les éléments à plat pour décider.

Alain FAGAT informe que l'assistante du service commun s'en va par voie de mutation à Champtocé, un recrutement est donc lancé.

Béatrice MECHIN dit que l'activité jeux de société des anciens est lancée au Ponton porté par le CCAS. Au sujet du projet de Grande tablée : cela a été rediscutée lors d'une réunion du CCAS, et il ressort la proposition de refaire un repas des sages en 2024, les anciens y sont attachés et il y a un manque. Le temps convivial proposé par une grande tablée ou un pique-nique au Port ne remplit pas la même fonction. Il sera important de communiquer sur cette décision (Posson).

Nathalie PICHARD informe que suite au jury des « petits champions de la lecture » pour la classe des CM1 en janvier auquel Nathalie PICHARD et Sylvie MARGOTTIN avaient participé, la commune recevra la finale départementale le samedi 11 mars au théâtre. Elle fait remarquer que les groupes des écoles utilisent très bien le service de la médiathèque, il y a un bon dynamisme apporté par Cécile notre bibliothécaire.

Maxime OUVRARD interroge sur la mise en place de liste d'attente pour les inscriptions de l'accueil de loisirs du mercredi. Madame Sylvie MARGOTTIN explique que depuis début janvier nous avons des inscriptions en augmentation et que notre capacité d'accueil est limitée. D'une part du point de vue des locaux et d'autre part à cause de la pénurie d'animateurs. Jeudi dernier lors d'une réunion avec Nolwenn BOUTIN coordinatrice de la FOL49 et Amélie TERRIER directrice de l'accueil de loisirs, nous avons fait le point sur les possibilités d'extensions de l'accueil. Pour ce qui est des locaux, nous allons pouvoir étendre la capacité d'accueil pour les grands sans formalités administratives, pour les petits nous préparons un dossier de demande d'extension. Au-delà des locaux, nous rencontrons la difficulté de recrutements des animateurs et nous sommes contraints d'adapter les effectifs à l'encadrement disponible. La procédure de liste d'attente permet de faire un suivi fin de demandes et des annulations jusqu'au dernier moment. Il persiste toujours la question des familles qui ne prennent la peine d'annuler leur réservation, qui paient la journée même si leur enfant ne vient pas mais qui bloquent une place pour une famille dans le besoin. Une information va être faite en ce sens pour responsabiliser les familles.

**Heure de fin du Conseil Municipal : 23h**

**Prochain conseil municipal le 3 mars 2023**

**Liste des délibérations prises lors de la séance du 9 janvier 2023 :**

2023 – 02 – 001 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES : Présentation fil artistique paysager .....	3
2023 – 02 – 002 – AFFAIRES COMMUNALES : démission d'une conseillère municipale .....	5
2023 – 02 – 003 – AFFAIRES COMMUNALES : installation d'un nouveau conseiller municipal	5
2023 – 02 – 004 – AFFAIRES COMMUNALES : réorganisation des commissions .....	6
2023 – 02 – 005 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES : réorganisation des représentants aux organismes extérieurs.....	7

2023 – 02 – 006 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES : CCLLA modification des statuts : restitution de la compétence salles de sports .....	8
2023 – 02 – 007 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES : Convention 3rd Anjou .....	11
2023 – 02 – 008 – AFFAIRES COMMUNALES : Suivi des dossiers communaux et des projets	12
2023 – 02 – 009 – SIEMML : adhésion mission conseil en énergie .....	13
2023 – 02 – 010 – FINANCES : compte financier unique .....	14
2023 – 02 – 011 – ECOLES : participation élève scolarisé a chalonnnes-sur-loire classe ULIS..	15
2023 – 02 – 012– MAISON MEDICALE : convention stationnement MLH.....	15
2023 – 02 – 013 – GROUPES DE TRAVAIL : devenir de la barre sud – évolution du complexe sportif - devenir de la gare sncf .....	16
2023 – 02 – 014 – SUIVI DU TRAVAIL DES COMMISSIONS : Dynamique, solidaire, conviviale	17

Le Maire,  
Monsieur Jacques GENEVOIS

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Camille JEANNEAU



